Bourses de Master
du Comité français d'histoire de l'art et de
l'Association des professeurs d'archéologie et d'histoire de l'art des universités

2023

Objet de la bourse

Le Comité français d'histoire de l'art (CFHA) et l'Association des professeurs d'archéologie et d'histoire de l'art des universités (APAHAU) offrent en 2023-2024 six bourses d'un montant de 500 €.

Ces bourses sont destinées à des étudiantes et étudiants inscrits en master histoire de l'art d'archéologie ou dans une formation en lien avec le patrimoine (restauration, etc.) pour assister au Congrès international d'histoire de l'art, organisé sous l'égide du CFHA, qui aura lieu à Lyon du 23 au 28 juin 2024.

Ce congrès a pour thème matière/matérialité et comporte près de 100 sessions sur différents sujets liés à cette thématique. Il accueille également un salon du livre et différents ateliers, rencontres, débats sur des sujets d'actualité de l'histoire de l'art et du patrimoine. Il offre une opportunité pour une étudiante ou un étudiant de rencontrer d'autres chercheuses et chercheurs, de tous les pays, et de découvrir les différents secteurs professionnels dans le domaine du patrimoine.

Voir le programme du CIHA Lyon 2024 sur le site : https://www.cihalyon2024.fr/fr/

Le dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces obligatoires suivantes :

- un *Curriculum Vitae* détaillé ;
- une lettre de motivation expliquant l'utilité pour l'étudiante ou l'étudiant d'assister à ce congrès ;
- la lettre de recommandation de la directrice ou du directeur de mémoire, ou du responsable du master ;

L'ensemble du dossier consiste en (et un seul) document PDF. Il est dénommé de la manière suivante : Nomducandidat_BoursesMaster_2023. Tout dossier incomplet ou remis après la date limite de soumission des candidatures sera rejeté.

Les dossiers de candidatures sont à rendre avant le 2 février 2024 à l'adresse suivante : apahaumasterciha@gmail.com

En cas de besoin, il sera proposé aux lauréates et lauréats des adresses pour trouver du couchsurfing.

Obligations du lauréat

Les lauréates et lauréats doivent impérativement assister à au moins trois journées du congrès. Ils devront faire viser à une ou un des responsables du CIHA une attestation de présence pour ces trois jours qui leur sera envoyée.

Il leur est également demandé de renvoyer, dans un délai de 15 jours après le CIHA de Lyon, un document en PDF (word, powerpoint ou autre) qui soit un compte rendu de l'expérience qu'ils ont vécue lors du congrès. Ce document sera examiné par un des responsables du CIHA et pourra être publié sur le site du CIHA, de l'APAHAU ou du CFHA. La forme en est assez libre (compte rendu d'une session, retour plus personnel, etc.)

Le règlement de la bourse

Les résultats seront communiqués vers le 20 février.

Les lauréats communiqueront alors leurs coordonnées bancaires. Un premier versement de 300 euros sera effectué le plus rapidement possible.

Le second versement de 200 euros sera effectué à l'issue du congrès de Lyon et après réception du compte rendu mentionné plus haut.

Tout lauréat de la Bourse de Master du CFHA et de l'APAHAU doit se conformer à ce règlement, faute de quoi le CFHA et l'APAHAU seront en droit d'exiger le remboursement du montant de la bourse.

Annulation du concours

Le CFHA et l'APAHAU peuvent annuler, suspendre ou reporter le concours si le président du CFHA et celui de l'APAHAU le jugent nécessaire, notamment si aucune des candidatures présentées ne répond aux critères fixés.

Contacts :

Comité français d'histoire de l'art : secretariat@cfha-web.fr